MAIRIE
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT
86530

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
VOTANTS : 16

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-neuf du mois d'octobre à 18 heures 00 minute, le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Axel PAGES, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 octobre 2026

Etaient présents : MONSIEUR PAGÈS Axel, Monsieur HUYART Grégory, MONSIEUR TREMEL Jean-Pierre, MONSIEUR JOSEPH Patrick, MONSIEUR PRIEUR Jean-Michel, MADAME LEONET Anne-Sophie, MONSIEUR SABARD Bruno, MADAME MÉNAGE Virginie, MONSIEUR DUBOIS Frédéric, MONSIEUR DA SILVA Alexandre, MADAME DEMARCONNAY Line, MADAME MARIE Valérie, MADAME CREUZON Milène, MADAME ROUSSEAU Marjorie, MONSIEUR CHAMAILLARD Yoan

Etaient absents et excusés : MADAME SPIEGEL Coralie, MADAME PICARD Anne, MONSIEUR FRUCHON Damien (a donné pouvoir à Mme Creuzon), MADAME NADAUD Emma

A été nommé secrétaire de séance : M. TREMEL Jean PIERRE

Délibération n°67_2026

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION UNIQUE D'ADHESION AUX MISSIONS FACULTATIVES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE (CDG86)

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion de la Vienne (CDG 86) exerce :

Des missions générales concernant le personnel de l'ensemble des collectivités et établissements publics relevant de son territoire ;

Des missions particulières concernant le personnel des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 86, qui donnent lieu à cotisations (obligatoire et additionnelle) ;

La mission de médecine de prévention qui fait l'objet d'une convention spécifique ;

Des missions complémentaires facultatives concernant le personnel des collectivités et établissements publics affiliées, réalisées dans des conditions fixées par une convention.

Depuis 2024, et afin de simplifier les démarches administratives pour les collectivités et établissements publics affiliés, le CDG 86 a regroupé l'ensemble de ces missions complémentaires facultatives au sein d'une **Convention Unique d'Adhésion**.

Une fois adoptée par les assemblées délibérantes des structures affiliées, et signée par les parties, elle permet l'accès à l'ensemble des missions.

Les missions complémentaires facultatives proposées dans la convention unique d'adhésion sont, au jour de la présente délibération, les suivantes :

- Accompagnement au recrutement
- Accompagnement des évolutions et des parcours professionnels
- Conseil en organisation et expertise en Ressources Humaines
- Paie
- Gestion de la retraite
- Archivage

.../...

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Availles-en-Châtellerault
https://www.intramuros.org/availles-en-chatellerault/documents_administratifs/85850

- Intérim territorial : mise à disposition d'agents et recherche de profils
- Enquête administrative
- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- Chômage : mise à disposition d'un dispositif de traitement des dossiers de demandes d'allocation chômage et de leur gestion
- Médiation à l'initiative des parties ou du juge
- Accompagnement au repositionnement professionnel
- Réalisation du Rapport Social unique (RSU) ;
- Appui à la gestion administrative du contrat d'assurance statutaire CNP ;
- Coaching : accompagnement au développement professionnel ;
- Diagnostic Risques Psychosociaux ;
- Analyse de pratiques professionnelles ;
- Organisation de temps de cohésion ;
- Cellule d'écoute et de soutien psychologique ;
- Ateliers clés en main et sur mesure.

La convention unique d'adhésion en cours prenant fin au 31 décembre 2026, il est proposé qu'une nouvelle convention unique d'adhésion soit signée pour une période six ans (6) soit du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.

Cette convention unique d'adhésion est jointe en annexe 1 à la présente délibération.

La signature de cette convention unique d'adhésion donne accès à toutes les missions complémentaires facultatives du CDG 86. Chacune de ces missions fait l'objet d'une annexe à la convention, qui précise les conditions particulières de réalisation.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics affiliés, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'Administration du CDG 86. Dans ce cas, une information sera faite aux collectivités et établissements adhérant à la convention.

Les tarifs de ces missions complémentaires facultatives sont fixés annuellement et peuvent être réévalués par délibération du Conseil d'administration du CDG 86. Ils sont consultables sur le site internet du CDG 86 et sur simple demande. Ils restent en vigueur tant qu'ils ne sont pas modifiés. A titre informatif, les tarifs en vigueur au 1er janvier 2026 sont annexés à la présente délibération (annexe 2).

En cas d'évolutions des tarifs et des missions, elles s'appliquent à la convention unique d'adhésion en cours sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant à la convention soit signé.

Il est précisé toute intervention du CDG 86 se fera à l'issue d'une demande expresse écrite de la commune, la transmission d'une proposition d'intervention par le CDG 86 et l'acceptation non équivoque de cette dernière par la commune

La signature de la convention unique d'adhésion n'engage pas la commune à faire appel aux missions complémentaires facultatives du CDG 86.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la convention unique d'adhésion avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, ainsi que tout document s'y rapportant, et à engager les sommes afférentes.

Fait à Availles en Châtellerault, le 29 octobre 2026
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre TREMEL

Le Maire
Axel PAGÈS

MAIRIE D'AVAILLES-EN-CHATELLERAULT
86 (Vienne)

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Availles-en-Châtellerault
https://www.intramuros.org/availles-en-chatellerault/documents_administratifs/85850